

COMORES

Dates des élections: 7 et 14 mars 1982

But de la consultation

Renouvellement de tous les membres du Parlement à la suite de la dissolution anticipée de celui-ci le 25 janvier 1982. Les précédentes élections générales avaient eu lieu en décembre 1978.

Caractéristiques du Parlement

Le Parlement monocoméral des Comores, l'Assemblée fédérale, est composée de 38 membres élus pour 5 ans.

Système électoral

Est électeur tout citoyen des Comores âgé de 18 ans révolus, jouissant pleinement de ses droits civils et politiques et n'étant frappé d'aucune interdiction par décision judiciaire.

Les listes électorales sont établies au niveau des préfectures des régions. Le vote n'est pas obligatoire.

Est éligible à l'Assemblée fédérale tout électeur âgé de 21 ans révolus. Le mandat parlementaire est incompatible avec toute autre fonction publique.

Chaque candidat doit verser une caution de Fr.CFA 10000 (l'équivalent de 200 francs français) remboursable s'il obtient au moins 10% des suffrages exprimés dans sa circonscription.

Les Comores sont divisées en 38 circonscriptions électorales dont chacune élit un député au scrutin majoritaire à deux tours; pour être élu, le candidat doit recueillir la majorité absolue des suffrages valablement exprimés au premier ou deuxième tour. La Grande-Comore comprend 18 circonscriptions, Anjouan 15 et Mohéli 5.

En cas de vacance de sièges en cours de législature, il est procédé à des élections partielles.

Considérations générales et déroulement de la consultation

Le 25 janvier 1982, le Président de la République, M. Ahmed Abdallah, décida de dissoudre le Gouvernement et l'Assemblée fédérale, après avoir taxé certains dirigeants du pays de corruption et de mauvaise gestion du budget de l'Etat, afin de donner une nouvelle impulsion à la politique gouvernementale. Il annonça ensuite que le personnel de l'administration serait réduit d'un tiers. Le 8 février, M. Ali Mroudjae fut nommé Premier Ministre; il annonça une semaine plus tard la composition du Conseil des Ministres.

Il y eut deux tours de scrutin, les 7 et 14 mars. Comme aux précédentes élections de décembre 1978, les candidats se présentèrent à titre indépendant, ne se réclamant d'aucun parti politique. Dès le premier tour, 18 des sièges de l'Assemblée furent remportés. Sur un total de 38 sièges, 37 auraient été gagnés par des candidats partisans du Président Abdallah.